

d'un décret du conseil du Trésor donnant pour instruction au ministère de comprimer ses dépenses à brève échéance.

J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre dans ces circonstances, car je suppose que c'est bien la situation dans laquelle il se trouve. Il est vrai que notre programme de défense ne devrait pas prévoir des dépenses plus lourdes que ce que nous pouvons nous permettre. Le dollar affecté à la défense ne donnera pas nécessairement le meilleur rapport si nous procédons incessamment ou dans certaines circonstances à des retranchements de programme. On a dit, il y a longtemps, que la plume est plus puissante que l'épée. La situation actuelle porte la marque de ceux qui croient que le crayon rouge est plus puissant que toute doctrine de défense. J'espère que le ministre s'opposera à ces exigences qui lui demandent de procéder à des coupures soudaines de dépenses prévues, jusqu'à ce qu'il soit possible de mettre au point un programme logique et que le comité spécial de la défense ait eu l'occasion de faire rapport de ses conclusions. J'espère qu'il s'inspirera alors de celles-ci et des témoignages déposés au comité, dont certains ont atteint un niveau élevé.

Le gouvernement peut prendre des décisions et en être comptable. Personne ne prétend que le gouvernement devra accepter indifféremment toute recommandation que le comité de la défense pourra lui faire. Mais j'estime que celui-ci en formulera peut-être qui seront dignes d'un examen très attentif de la part du gouvernement, et qui aideront celui-ci à mettre au point un programme de longue portée dans le domaine de la défense. C'est la raison pour laquelle j'estime fort regrettable qu'une pression s'exerce à l'heure actuelle sur le ministère de la Défense nationale, afin d'économiser des fonds pour obtenir des déficits un peu moins considérables au cours de la prochaine année financière, avant qu'on ait pu bien examiner toutes les conséquences que peuvent avoir des retranchements aussi subits.

Le gouvernement a déjà été saisi de certaines recommandations relatives à la défense nationale. On peut les considérer comme de moindre importance à certains égards—je pense pour le moment aux recommandations de la Commission royale sur l'organisation du gouvernement, c'est-à-dire la Commission Glassco. Dans ce rapport, la Commission a formulé certaines recommandations au gouvernement. Elle a préconisé, entre autres, la fermeture d'un seul établissement, c'est-à-dire du collège de la défense de Victoria en Colombie-Britannique. Pour autant que je sache, on n'a pris aucune mesure pour exécuter cette recommandation et je ne sais au

juste ce qu'on a fait, si, en général, on a fait quoi que ce soit au sujet des autres recommandations formulées par la Commission royale. C'est là un des secteurs de l'économie interne de la défense, pour employer les paroles du ministre, où une étude approfondie a déjà été faite. S'il faut faire des économies, il me semble que le ministre devrait s'en tenir pour le moment à ce qui est recommandé dans le rapport de cette Commission royale d'enquête.

Je voudrais maintenant traiter pendant quelques instants un sujet que le ministre a abordé, celui des sous-marins. C'est un sujet qui intéresse non seulement la marine, mais également l'aviation et il soulève des points de la plus haute importance. De nos jours, l'idée de la guerre sous-marine et anti-sous-marine a beaucoup évolué. La création de sous-marins nucléaires et de sous-marins capables de lancer des engins balistiques de portée intermédiaire pose une nouvelle menace à notre sécurité, et les moyens de défense contre ces engins constitue un problème difficile. Ces sous-marins ne doivent plus servir uniquement contre les navires. Ils sont une menace pour les bases terrestres et pour nos villes, tant pour les villes du littoral que pour les villes situées à des centaines de milles à l'intérieur des terres, selon que ces sous-marins peuvent venir assez près. Une grande politique de défense s'impose donc pour résoudre ce problème difficile. Il n'existe aucune défense contre ces engins. La seule défense possible serait d'empêcher les sous-marins de venir près de notre littoral. Si nous réussissons, ou du moins si nous essayons, il y aura encore un grand rôle à jouer dans la guerre anti-sous-marine.

Je reconnais avec le ministre qu'il faudra approfondir tout ce problème de la défense contre les sous-marins, mais je lui recommande de toutes mes forces de ne prendre aucune décision concernant nos forces actuelles du commandement maritime avant de connaître les résultats d'une telle étude. J'ai des raisons de croire qu'il est nettement possible que le commandement maritime de l'ARC soit obligé de réduire grandement ses dépenses pour la prochaine année financière. J'espère que le ministre et ses collègues des provinces Maritimes et de la Colombie-Britannique admettront l'importance de toute décision en ce sens et sauront repousser les intentions que leurs collègues du conseil du Trésor pourraient avoir de réduire les dépenses du commandement maritime afin de dépenser à d'autres fins les deniers ainsi économisés. Le rôle dévolu au commandement maritime de l'ARC et à la division anti-sous-marine de notre marine est des plus importants. Je l'ai déjà dit et je le répète, il importe au plus haut point